

## **Demande de permis d'urbanisme pour l'installation d'une ligne électrique souterraine à haute tension (ALEGrO) entre VISE et RAEREN**

### **Brève description du projet**

---

<u>Projet</u> :	Liaison électrique souterraine à haute tension
<u>Localisation</u> :	Entre la station de conversion de Lixhe et le point frontière d'Eynatten
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Périmètre de réservation
<u>Demandeur</u> :	ELIA ASSET s.a.
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	CSD Ingénieurs+

### **Contexte de l'avis**

---

<u>Date de réception du dossier</u> :	12 avril 2017
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I <sup>er</sup> du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 <sup>er</sup> , § 1 <sup>er</sup> , alinéa 2 du CWATUP 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

## 1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

**La CRAT émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.**

Elle relève que le projet ALEGrO vise à concrétiser l'interconnexion entre la Belgique et l'Allemagne inscrite dans un plan de développement du réseau électrique européen. Le projet s'inscrit totalement dans le périmètre de réservation qui lui est destiné.

Elle apprécie l'intention de regrouper la ligne de haute tension et la station de conversion aux grandes infrastructures existantes. Ce regroupement s'inscrit dans un objectif de gestion parcimonieuse du territoire et vise également à minimiser les impacts environnementaux liés à ces différentes infrastructures.

La CRAT attire toutefois l'attention sur la nécessité de prendre les mesures adéquates afin d'intégrer au mieux le poste de conversion dans le paysage.

## 2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

**La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.**

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.

Elle regrette toutefois que l'étude ne répond pas clairement à sa remarque émise dans son avis sur la révision de plan de secteur inscrivant le périmètre de réservation qui suggère d'identifier les incidences du projet de connexion sur les infrastructures wallonnes existantes de production d'électricité et sur le mix énergétique wallon. Elle propose notamment que l'étude reprenne une analyse, même sommaire, de la capacité électrique de l'infrastructure et de ses impacts en termes de flux sur le marché de l'électricité.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président